

Le projet de ligne à grande vitesse Paris – Orléans – Clermont Ferrand – Lyon : une opportunité pour l'Indre

Motion de la ville du Poinçonnet (Indre) votée par le Conseil Municipal du 15 novembre 2011

Le projet de ligne à grande vitesse Paris – Orléans – Clermont Ferrand – Lyon (POCL) constitue une opportunité importante pour notre département.

Dans le cadre d'une connexion avec la ligne classique POLT, le temps de parcours vers Paris et Lyon serait considérablement réduit sous réserve d'une desserte suffisante et adaptée.

Cependant, ce projet suppose la modernisation préalable et rapide de la ligne classique POLT car sans cette modernisation :

- la connexion avec la ligne POCL ne serait plus envisageable
- l'abandon de la ligne à grande vitesse Limoges Poitiers ne se justifierait pas pour les habitants du Limousin
 - le choix du tracé ouest de la ligne POCL serait gravement compromis.

Le débat nécessaire sur le tracé du POCL ne doit donc pas occulter la nécessité et l'urgence de la rénovation du POLT qui conditionne à la fois :

- la desserte de notre territoire avec un cadencement adapté à la réalité des besoins de nos concitoyens
 - son rattachement aux grandes métropoles Paris, Lyon et Marseille via le POCL mais aussi Toulouse
- sa connexion potentielle avec l'ensemble du réseau européen par l'intermédiaire d'un barreau au sud de Paris

C'est la raison pour laquelle la commune du Poinçonnet se prononce par 22 voix pour et 1 voix contre :

- POUR la modernisation préalable de la ligne POLT car trop souvent les lignes TGV se sont développées aux dépens des lignes classiques
 - POUR un raccordement de la ligne POLT à la ligne POCL au sud de Vierzon
- POUR l'étude par RFF des opportunités offertes par le raccordement du POLT au POCL pour la desserte du Limousin
- POUR l'étude de la mise en place d'un barreau au sud de Paris afin de relier le POLT au réseau ferroviaire européen
- POUR l'inscription des ces projets (POLT POCL et barreaux de connexion) au Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT).